



RUPTURE COMMERCIAL

COLLABORATION

AGENT

Par BRUNO

Bonjour ,

Je suis agent commercial depuis 20 ans dans une société.

J'ai décidé de ne plus collaborer avec cette société , n'étant plus d'accord avec leur nouvelle politique .

Afin de partir en bon terme j'ai fait un mail en précisant ma volonté de quitter l'entreprise et ne souhaitant pas faire le préavis de 3 mois .

J'ai également fait un courrier avec accusé de réception.

aujourd'hui , 10 jours après mon mail,

Je n'ai pas eu de réponse ni a mon mail ni a mon courrier recommandé.

Que se passe t'il si je n'ai pas de réponse ?

Y a t 'il un délai pour que la société réponde ?

Je vous remercie de votre aide ,

cdt,

Bruno

Par kang74

Bonjour

Quand un employeur a reçu en bonne et due forme une démission claire et non equivoque, il n'a pas à répondre mais à en prendre acte .

Il ne répond pas à votre demande = il ne l'accepte pas ... Jusqu'à ce qu'il soit dans son intérêt d'y répondre positivement .

NB: Il est généralement beaucoup plus productif, quand on veut négocier une dispense de préavis, de la négocier en face à face pour arriver à une date qui convienne à tout le monde , formaliser par un écrit .

Par BRUNO

Bonjour Et merci pour votre réponse,

cdt

bruno